Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 029-212900724-20261029-DEL2026_081-DE

le Guilvinec
VUE SUR OCÉAN

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune du GUILVINEC (Finistère)

Séance du 29 octobre 2026

A 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Jean Luc TANNEAU, Maire.

Présents : Mme Sylvie BARBET, M. Thomas BIET, Mme Marie BIGER, Mme Emmanuelle BODERE, M. René-Claude DANIEL, M. Pascal FRANCHET, M. Pascal GODEC, M. Alain LAURENT, Mme Gaëlle LE CORRE, Mme Françoise LE GOFF, M. Stanley LOCKWOOD, Mme Lénaïg LOPERE, M. Roger PERON, M. Olivier PICANDET, Mme Brigitte QUERE, Mme Michèle RANZONI, M. Charles SEITHER, Mme Audrey STRUILLOU, M. Jean-Luc TANNEAU, Mme Laure VOLANT.

Présents par procuration : Mme Christine COCHOU (Pouvoir à Michèle RANZONI)

Excusés : M. Johan GUEGUEN, M. Arthur LE SAINT.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie BARBET.

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 21

Participation aux frais d'hébergement des renforts de gendarmerie 2026

Del2026-081 – Nomenclature : 7.6 – Finances locales – Contributions budgétaires

Rapporteur : Monsieur Thomas BIET

Monsieur Thomas BIET informe que la commune de Loctudy a assuré la mise à disposition de logements destinés à l'hébergement des personnels de gendarmerie en renfort.
Ainsi, une convention tripartite a été signée, sur la période du 1er juillet au 31 août 2026, avec la Mairie de Loctudy, la Région de gendarmerie de Bretagne et l'association Klaxon Rouge, qui met à disposition des pavillons situés sur le domaine du Dourdy.

La mise à disposition des pavillons, par Klaxon Rouge, s'élève à 1 800 € TTC. Cette dépense est répartie entre les douze communes membres de la Communauté de Communes du Pays

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 029-212900724-20261029-DEL2026_081-DE

Bigouden Sud et calculée sur la base de la population DGF de chaque commune, comme ci-dessous :

Commune	Population DGF 2025	Montant prévisionnel
Combrit	5557	202,31 €
Guilvinec	3854	140,31 €
Ile-Tudy	1774	64,58 €
Loctudy	6199	225,68 €
Penmarc'h-Saint-Guénolé	7425	270,32 €
Plobannalec-Lesconil	4722	171,91 €
Plomeur	4251	154,76 €
Pont-L'Abbé	9323	339,42 €
Saint-Jean-Trolimon	1089	39,65 €
Treffiagat	3186	115,99 €
Tréguennec	441	16,06 €
Tréméoc	1621	59,01 €
Total	**49442**	**1 800,00 €**

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la participation aux frais d'hébergement détaillés ci-dessus, soit 140,31 € pour Le Guilvinec

Fait au Guilvinec, le 30 octobre 2026

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
LE MAIRE,



Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Elle pourra également être consultée sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante : www.leguilvinec.com